



Monthey  
cité écologique pour une ville industrielle

## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

La commune de Monthey constitue un fonds financier destiné à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables, la promotion des économies d'énergies et de la biodiversité sur le territoire communal. Monthey Energies SA gère les aspects opérationnels et est compétent pour décider de l'octroi ou non des subventions.

### Requérant·e (propriétaire)

Société : .....  
 Nom(s), Prénom(s) : .....  
 Adresse : .....  
 NPA / Localité : .....  
 Téléphone : .....  
 Adresse e-mail : .....

### Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : .....  
 .....  
 Nom de la banque ou CCP : .....  
 .....  
 N° compte ou IBAN : .....  
 .....

### Informations liées au véhicule

Marque du véhicule : .....  
 Prix du véhicule : .....

### Informations liées au revendeur

Société : .....  
 Adresse : .....  
 NPA/Localité : .....

### Client Monthey Energies SA

Monthey Energies SA me fournit l'électricité : oui  non

Lieu et date : ..... Signature : .....

Le/la requérant·e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le/la requérant·e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal ainsi que son annexe consultables sur le site web : [www.monthey.ch/durabilite](http://www.monthey.ch/durabilite).

Objet subventionné	Montant	Documents à fournir
<b>Véhicule électrique</b>	5% du prix d'achat du véhicule électrique  Max. CHF 1'500.- par requérant·e  Max. deux véhicules subventionnés par entreprise	Pour la demande et le versement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande</li> <li>• Facture acquitté ou contrat de leasing</li> <li>• Carte grise du véhicule</li> </ul>

### Notez bien

*Pour les personnes physiques, la législation fiscale cantonale ne prévoyant aucune exonération pour des primes incitatives à l'acquisition d'un véhicule électrique, cette prime est soumise à l'impôt sur le revenu et doit être déclarée sous la rubrique 1500 de la déclaration d'impôt. Pour les personnes morales, contactez directement votre fiduciaire pour déterminer les impacts comptables et fiscaux.*

### Documents pour vous aider :

Le site web [www.je-recharge-mon-auto.ch](http://www.je-recharge-mon-auto.ch) vous indique l'emplacement et la disponibilité des bornes de recharge en Suisse.

La plateforme [eco-auto.info](http://eco-auto.info) vous guide pour l'achat écologiquement responsable d'un véhicule.

Les services cantonaux de l'environnement ont créé un calculateur d'impact des trajets sur le climat, « [Mobility-Impact](#) ».

Gagnez de l'argent en partageant votre véhicule avec la plateforme [2EM](#).

La plateforme [francsenergie.ch](http://francsenergie.ch) vous renseigne sur toutes les subventions de votre commune.

Pour la création de l'étiquette énergie de votre véhicule :

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures/creation-de-etiquette-energie.html>

Rendez-vous sur notre site : <https://www.monthey-energies.ch/>.